

EXTRAIT DU REGISTRE

aux délibérations du conseil communal



Séance publique du 3 octobre 2022

Date de l'annonce publique : 23/09/2022

Date de la convocation des conseillers : 23/09/2022

Mode de participation

Présences	(12) Strecker, Erny (échevin) - Reding, Edy (échevin) - Ballmann, Bettina (conseillère) - Brix, Nadine (conseillère) - Carelli, Sandra (conseillère) - Fisch, Ernest (conseiller) - Flammang, Sandra (conseillère) - Klinski, Mireille (conseillère) - Lourenço Martins, Angelo (conseiller) - Michels, Daniel (conseiller) - Pompignoli, Fabrice (conseiller) - Stoffel, Wayne (conseiller) - Ingelbert, Alain (secrétaire communal).
Visioconférence	(1) Jungen, Tom (bourgmestre).
Procuration	(0) Néant.
Absences	(0) Néant
Référence	CC.2022-10-03 - 2.04
Point de l'ordre du jour	2.04
Objet	Convention relative à la plantation et à l'entretien d'arbres fruitiers à hautes tiges.

Le conseil communal,

Vu la convention avec Mme Monika Kieffer-Rosen relative à la plantation de 16 arbres fruitiers à haute tige avec aménagement de protections et entretien de 17 arbres fruitiers à haute tige existants sur les parcelles cadastrales 486/1798, 493/1839, 496/212, 496/854 et 496/1314 au lieudit "Bissen Strachen" de la section D de Peppange ;

Considérant que la convention est conclue pour une durée de neuf (9) ans à compter du 01/01/2023 et prendra fin le 31/12/2031, prorogeable par périodes de neuf (9) ans ;

Considérant que le syndicat SICONA est chargé de la réalisation du réaménagement naturel prévu par la convention ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après délibération ;

Décide **à l'unanimité des voix**

D'approuver la convention avec Mme Monika Kieffer-Rosen relative à la plantation et l'entretien d'arbres fruitiers à haute tige au lieudit « Bissen Strachen » de la section D de Peppange.

■

En séance à Roeser, date qu'en tête.

POUR
EXPEDITION
CONFORME

(Suivent les signatures)

Roeser, le jeudi 13 octobre 2022

Le bourgmestre,



Le secrétaire,

Pour le secrétaire empêché,
le fonctionnaire délégué

